COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 septembre 2026

Contacts :
Stéphane Maciag, Secrétaire général, 07 81 43 95 66
Jean-Louis TURPIN, Secrétaire national, 06 76 00 25 25

Voir l'intervention de Stéphane Maciag sur notre chaîne Youtube
https://www.youtube.com/shorts/qW9V_vbSIYY

Négociation métallurgie : les revendication FGMM-CFDT pour la revalorisation de la grille et les entretiens de parcours professionnels

Mardi 8 septembre s'est tenue une séance de négociation dans la Branche de la métallurgie à laquelle la FGMM-CFDT a participé. Parmi les sujets à l'ordre du jour, la FGMM-CFDT souhaite relever deux points : la revalorisation de la grille des salaires de la convention collective et la négociation portant sur les entretiens de parcours professionnels.

Négociation des salaires mini : un réajustement important et nécessaire

Cette séance de négociation de revalorisation des salaires fait suite à une demande émanant de la FGMM-CFDT auprès de l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) en juin dernier. Pour la FGMM-CFDT, cette revalorisation est indispensable à la suite de l'augmentation du SMIC de 2,41%.

La grille des salaires de la métallurgie est annuelle avec une mise en conformité au 31 décembre de l'année en cours. La précédente négociation, datée du mois de février, avait abouti à une augmentation moyenne de la grille de 0,9%.

Depuis, le contexte inflationniste s'est aggravé entraînant une revalorisation du SMIC nécessaire et bienvenue. Or, l'évolution de la grille des salaires de la métallurgie étant moins rapide que celle du SMIC, ce sont maintenant les deux premiers coefficients qui se retrouvent rattrapé par le SMIC. Cette situation est pénalisante pour les salariés, qui voient leurs dépenses contraintes d'énergie, de transport, d'alimentation, sans cesse augmenter plus vite que leur rémunération.

La revalorisation de la grille des salaires est aussi indispensable pour l'attractivité des métiers de la métallurgie. En effet, de nombreux secteurs affrontent des défis de modernisation et de transformation, notamment lié à la transition écologique. Ils ne pourront relever ces défis qu'en attirant les salariés expérimenté et motivés.

Ainsi la FGMM-CFDT revendique une revalorisation de la grille qui ramène à l'esprit et à l'engagement pris lors de la nouvelle convention collective de la métallurgie en 2024, avec un premier coefficient largement décollé du SMIC, mais aussi une progression significative entre les coefficients pour éviter le tassement de la grille, source de perspective d'évolution intéressantes pour les salariés. Ce niveau de la grille fait partie intégrante de l'équilibre de la convention collective.

Malheureusement nous regrettons qu'aucune proposition concrète n'ait été formulée par la partie patronale. Rendez-vous est pris pour le 6 octobre 2026 pour une nouvelle séance de négociation. Il est indispensable que les discussions aboutissent favorablement afin que les négociations qui suivront en 2027 ne soient pas abordées avec un retard insurmontable.

Accord sur l'entretien de parcours professionnel : l'occasion de mettre en avant les spécificités de la métallurgie

Le deuxième point à l'ordre du jour de cette rencontre a concerné la négociation d'un accord sur les Entretiens de parcours professionnels (EPP). La Loi d'octobre 2025 a transformé les entretiens professionnels en entretiens de parcours professionnel, imposant une négociation et une adaptation au niveau de la Branche suite à l'accord national interprofessionnel de 2024.

Pour la FGMM-CFDT, cette négociation est l'occasion d'être innovant dans la Branche métallurgie et de mettre en avant les particularités de la convention collective, notamment autour des fiches emploi et de l'évaluation du travail réel.

Un accord ne pourra pas se contenter d'être simplement une transposition de la Loi, mais doit permettre d'obtenir de nouveaux droits pour les salariés, notamment :

- La possibilité de demander un entretien supplémentaire.
- La révision des fiches d'emploi, des classifications et des évolutions de poste.
- Un échange sur la fiche d'emploi dès l'entretien de début de carrière

Ce sujet est d'autant plus crucial qu'il s'inscrit dans une démarche de progression professionnelle pour les salariés de la métallurgie et rejoint l'esprit de la nouvelle convention collective nationale.

Nous espérons que le 6 octobre 2026 sera l'occasion pour les partenaires sociaux de prouver qu'ils peuvent ensemble agir pour le bien des salariés de la Branche et que l'esprit de la nouvelle convention collective continue à produire de l'innovation sociale.

Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - 49 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
01 56 41 50 70 - communication@fgmm.cfdt.fr